

voudrait-il, avec la bienveillance qu'on lui connaît, conseiller ou ordonner au ministre des Transports de faire une déclaration à l'appel des motions, dès son retour, au sujet des résultats de ses entretiens avec les représentants des États-Unis?

* * *

RADIO-CANADA

L'ARTICLE DANS «CLOSED CIRCUIT» AU SUJET D'UN
REPORTER MONTRÉALAIS QUALIFIÉ DE
CORRESPONDANT ÉTRANGER

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État mais, en son absence, je devrai sans doute m'adresser au secrétaire d'État suppléant ou au premier ministre suppléant. On pourrait peut-être considérer qu'il s'agit d'une question de privilège, mais j'ai choisi de n'en faire qu'une question orale.

J'ai à la main un exemplaire de la revue «Closed Circuit» publiée par la Société Radio-Canada et dont l'article principal en première page s'intitule «CBC Foreign Correspondents Picked Stories of the Year»; cet article est accompagné de photographies de ces soi-disant correspondants étrangers: un à Moscou, un à Washington, un aux Nations Unies, un en Extrême-Orient, un à Paris et le dernier, M. Peter Daniel, à Montréal.

Des voix: Oh, oh!

M. Nesbitt: Cela peut paraître humoristique mais dans les circonstances que nous vivons au Canada, je considère comme une chose grave qu'une société de la Couronne telle que Radio-Canada, publie un article qui, aux yeux d'une partie de la population, pourrait excuser certains actes. Je me demande si...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député compte-t-il poser une question à la suite de la déclaration qu'il vient de prononcer?

M. Nesbitt: Votre Honneur, il y a peut-être eu un peu de bruit à la Chambre. J'allais demander si le premier ministre suppléant ou, préférablement, le secrétaire d'État suppléant se renseignerait là-dessus pour donner ensuite une explication à la Chambre, puisque Radio-Canada nous coûte 180 millions de dollars par année.

* * *

LES CÉRÉALES

MANITOBA—LE RELÈVEMENT DES CONTINGENTS DE BLÉ
SELON L'ESPACE DISPONIBLE DANS LES SILOS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Puisque, à la mi-décembre, les éleveurs au Manitoba étaient à moitié vides, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on songe à augmenter d'une façon générale les contingents de blé afin qu'on puisse remplir cet espace plus rapidement qu'on ne le fait actuellement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la Chambre le sait

fort bien, nous espérons que les éleveurs ne soient pas débordés afin qu'ils puissent fonctionner à plein rendement. Il est vrai que des envois supplémentaires à partir des éleveurs du Manitoba ont entraîné une diminution des stocks dans les derniers mois de 1970. Depuis lors, les contingents de blé ont été libérés, et on a ajouté cinq boisseaux dans le cas de l'orge, ce qui donne un contingent de 20 boisseaux au Manitoba. Ces mesures devraient entraîner bientôt une augmentation des stocks dans ces éleveurs.

M. Benjamin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les nombreuses plaintes qu'ont reçues certains députés au sujet de l'espace disponible dans les éleveurs ruraux, le ministre peut-il nous dire dans combien de temps le blé des sept blocs d'expédition qui restent seront livrés, quand le contingent sera augmenté de trois à quatre boisseaux et quand nous pouvons nous attendre à une autre augmentation générale de tous les blocs d'expédition?

L'hon. M. Lang: Non, monsieur l'Orateur. La Commission du blé m'a dit que la plupart des blocs avaient en fait obtenu un contingent de quatre boisseaux pour le blé. Les autres ne l'ont pas obtenu parce qu'il fallait de l'espace pour l'orge avant l'expédition d'autres céréales. La Commission prend ces décisions d'après la quantité de céréales requise pour les marchés. Avec le nouveau système d'expédition par blocs, nous avons confiance que les céréales seront livrées à temps.

LA PRODUCTION ET LES RECETTES—LE PROGRAMME
DE PÂTURAGES COMMUNAUTAIRES

M. J. S. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question connexe, étant donné que j'ai posé la première question à ce sujet lundi dernier? J'avais alors demandé au ministre si, en vertu du programme d'assistance à l'agriculture des Prairies, on n'établirait plus de pâturages communautaires. Le ministre avait alors répondu que je faisais erreur. J'ai obtenu un exemplaire de la brochure publiée par son ministère dans laquelle on déclare qu'on rejeterait les programmes et politiques tendant à favoriser le défrichement. Je me demande si le ministre voudrait corriger la fausse impression qu'il a alors créée et nier que j'ai déformé les faits.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être dire que la déclaration que vient de citer le député est exacte, tandis que celle dont il a parlé plus tôt ne l'était pas.

M. Korchinski: Autre question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il décidé de ne plus ouvrir de pâturages publics en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, ce qui rend cette question difficile, c'est qu'elle sort du sujet bien précis des autres déclarations, soit la nature précise des accords en vertu de l'ARDA. Voilà ce à quoi le député fait allusion, en réalité, et ces accords entraînent très souvent des discussions entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je ne veux pas exclure la possibilité que, dans certains cas, certains accords précis aient été conclus.